

ENCORE UNE SALE ANNÉE POUR META

2025 reste dans la lignée des précédentes années pour **META**, le gigantesque groupe américain propriétaire, entre autres de **FACEBOOK**, **MESSENGER**, **INSTAGRAM**.

Dans un communiqué du 17 décembre 2024, la Commission pour la protection des données (**DPC**) irlandaise (l'équivalent de la **CNIL** française) agissant pour le compte de l'Union européenne, informe avoir infligé une amende de 251 millions d'euros à **META**.

Cette sanction est liée à l'affaire de fuite de données qui avait touché 29 millions de comptes **FACEBOOK** en septembre 2018. Une faille de sécurité avait été repérée et exploitée par des cyberpirates.

En novembre dernier la Commission européenne avait déjà infligé une amende de 797,72 millions d'euros à **META** pour avoir enfreint les règles de l'Union Européenne en matière de pratiques anticoncurrentielles. En effet, **META** liait son service d'annonces publicitaires en ligne (**FACEBOOK MARKETPLACE**) à son réseau social personnel (**FACEBOOK**). Elle imposait ainsi des conditions commerciales déloyales à d'autres fournisseurs de services d'annonces publicitaires en ligne.

L'accroissement des recettes publicitaires reste la priorité du groupe **META**. Pour sa part, le **Réseau Anti-Arnaques** constate quotidiennement, grâce à sa structure interne **CVI (Cellule de Veille Internet)** l'insertion d'annonces publicitaires douteuses. **FACEBOOK** constitue ainsi un canal idéal pour toucher un maximum de victimes potentielles...



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)